

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 14 juillet 2025

18 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et reconnaissance du territoire ancestral traditionnel des Mi'kmaq**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Annonces par le maire**
- 4. Appel à l'ordre**
- 5. Constatation du quorum par le greffier**
- 6. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 7. Adoption de l'ordre du jour**
- 8. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 8.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 9. Questions du public**
 - 9.1 Personnes présentes**
 - 9.2 Via le téléphone ou le Web**
- 10. Adoption des procès-verbaux**
 - 10.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 23 juin 2025**

- 11. **Motions (mémoires) et nominations**
 - 11.1 **Administration**
 - 11.1.1 **Ratification - directives adoptées à huis clos**
 - 11.2 **Finances**
 - 11.2.1 **Renouvellement - régime d'assurance collective**
 - 11.3 **Ingénierie**
 - 11.3.1 **Adjudication de marché - construction - ruelle des Trotteurs**
- 12. **Arrêtés municipaux**
- 13. **Avis de motions**
 - 13.1 **Arrêté C-1 (2025) - circulation routière et stationnement**
- 14. **Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil**
- 15. **Levée de la réunion**

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.1.1.
Titre: Ratification - directives adoptées à huis clos
Date: le 14 juillet 2025

Que le conseil ratifie les directives adoptées lors de réunions du conseil tenues à huis clos portant sur les sujets suivants :

1. Acceptation des noms de femmes - projet toponym'ielle (adoptée le 27 janvier 2025)
2. Approbation - huitième candidate - projet toponym'ielle (adoptée le 24 mars 2025).

DIRECTIVE

Conseil municipal - Réunion à huis clos

No. du point: 4.
Titre: Acceptation des noms de femmes - projet toponym'ielle
Date: le 27 janvier 2025

Que le conseil donne une directive au personnel de procéder avec la recommandation du Comité consultatif sur la toponymie visant le choix des candidates pour le projet toponym'ielle, tel qu'énoncé dans le tableau annexé au mémorandum en date du 14 janvier 2025 et autorise un transfert budgétaire d'une somme de 30 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8910 (Fonds de réserve de fonctionnement général) au compte no 1-2-60-12-2855 (Budget de fonctionnement général – signalisation - ville).

ADOPTÉE

DIRECTIVE

Conseil municipal - Réunion à huis clos

No. du point: 1.
Titre: Approbation - huitième candidate - projet toponym'ielle
Date: le 24 mars 2025

Que le conseil donne une directive au personnel de procéder avec la recommandation du Comité consultatif sur la toponymie visant le choix d'une huitième candidate, soit Madame Dorothy Josephine Bernard Nye, pour la catégorie autochtone du projet toponym'ielle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.2.1.
Titre: Renouvellement - régime d'assurance collective
Date: le 14 juillet 2025

Que le conseil autorise le renouvellement du régime d'assurance collective et de la couverture de mise en commun avec *Assomption Vie*, selon les modalités formulées dans la lettre et le tableau soumis par la firme *Services financiers Goguen Champlain* en juin 2025, pour la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2026, au coût estimé de 1 771 119 \$.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.3.1.
Titre: Adjudication de marché - construction - ruelle des Trotteurs
Date: le 14 juillet 2025

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Parc d'affaires de Dieppe – ruelle des Trotteurs » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Birch Hill Construction Ltd.*, au coût de 2 887 700,90 \$ (plus TVH), autorise *Englobe Corp.* d'entreprendre les services d'ingénierie relatif à ce projet au coût de 290 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur les comptes no 3-3-35-58-7691 (Budget d'immobilisation général – construction de la ruelle des Trotteurs) et no 4-3-90-58-7691 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – construction de la ruelle des Trotteurs).